

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 04177
Numéro SIREN : 814 673 232
Nom ou dénomination : ATP BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2018 sous le numéro de dépôt 42224

A.T.P. Bâtiment

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 000 €

Siège social : 81 rue du Maréchal de Latte de TASSIGNY
95 120 ERMONT

814 673 232 R.C.S. PONTOISE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} Octobre

L'an deux mille dix-huit

Le premier octobre à dix heures

Les associés de la Société **ATP Bâtiment**, société par Action Simplifiée au capital de 6 000€ divisé en 300 parts de 20 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, suite à la demande de Monsieur PORTELLA AFONSO Tiago.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DA SILVA Paul, Président de la Société **ATP Bâtiment**, propriétaire de

CINQ CENT parts sociales, ci100 parts

Soit un total de CINQ CENT PARTS sociales, ci 100 parts

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le président rappelle aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} Octobre 2018

Lecture du projet de cession des parts sociales de Monsieur PORTELLA AFONSO Tiago au profit de Monsieur DA SILVA Paul et Monsieur DO NASCIMENTO LOPES Antonio Manuel.

- notifié à la société en Juillet lors d'un entretien avec les actionnaire;
- Approbation ou rejet de l'agrément de Monsieur PORTELLA AFONSO Tiago en sa qualité de cessionnaire des parts sociales à Monsieur DA SILVA Paul et Monsieur DO NASCIMENTO LOPES Antonio Manuel numérotées de deux cent un (201) à trois cent (300) ;
- Modification des statuts.

Puis M. le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les projets de cession des parts sociales notifié le 30 Mai 2018 par Monsieur PORTELLA AFONSO Tiago,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,

Une discussion s'engage entre les associés, plus personne ne demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

ADNL

DSP

PREMIERE RESOLUTION

La présente assemblée, après avoir eu lecture par le Président des projets de cession des parts sociales numérotées de deux cent un (201) à trois cent (300) par Monsieur PORTELLA AFONSO Tiago à titre à 1,00 (un) euro, approuve les présentes cessions et donne son agrément aux cessionnaires Monsieur DA SILVA Paul et Monsieur DO NASCIMENTO LOPES Antonio Manuel aux fins qu'ils deviennent associé de la société **ATP Bâtiment** à 50% chacun.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 8 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 6 000 euros

Il est divisé en trois cent (300) actions de 20 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

M. Paul DA SILVA

150 actions de 20 € chacune

M. Antonio Manuel DO NASCIMENTO LOPES

150 actions de 20 € chacune

Le reste de l'article restant inchangé.

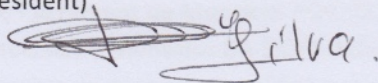
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

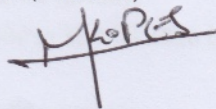
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

La Société **ATP Bâtiment** représentée

Par Monsieur DA SILVA Paul (président)



Par Monsieur DO NASCIMENTO LOPES Antonio Manuel (associée)



ADNL

DSP